



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8<sup>ème</sup> séance du mardi 4 décembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/52 de la Municipalité, du 1<sup>er</sup> novembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

Charges	CHF	1'861'163'900.-
Revenus	CHF	<u>1'818'780'600.-</u>
Excédent de charges	CHF	<u>42'383'300.-</u>

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2019 à 2022 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2019.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre décembre deux mil dix-huit.

Le président :



Le secrétaire :